



**ITM LOGISTIQUE  
ALIMENTAIRE INTERNATIONAL**

## Compte-rendu du CCE Du 19 mai 2015

Retrouvez ce tract sur le blog de la Cgt Intermarché : <http://cgt-intermarche.over-blog.com/>

Tréville, le 21 mai 2015

### AVENANT A L'ACCORD D'INTERESSEMENT 2015

Suite aux demandes des élus nationaux, la direction a accepté de neutraliser le retard dans la mise en place des V-Max pour les tests et les heures passées à la réimplantation du chemin de préparation des entrepôts secs ainsi que l'incidence du mauvais coût colis de Béziers suite au démarrage de la mécanisation.

Bien que la direction n'ait pas pris en compte toutes les demandes de la CGT lors des réunions de négociations (impact sur les bases de Pagny, Rostrenen, Saint Hilaire non budgétées sur le test V-max, démarque due à la réimplantation des chemins de préparation, impact du projet du cahier des charges pour les ERT...), les élus CGT au CCE ont donné un avis favorable au projet d'avenant afin d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés après des NAO qui n'ont pas été à la hauteur des résultats de l'entreprise et du groupe.

Pour les salariés de Narbonne n'ayant pas eu leur intéressement du fait de leur transfert sur Béziers en fin d'année 2014, une prime compensatrice sera versée sur leur rémunération de juin. **La Cgt dénonce le fait que les nouveaux embauchés de Béziers n'en bénéficieront pas sur l'intéressement 2015 qui sera forcément non atteint, seuls les anciens de Pézenas et Narbonne pourront y prétendre.**

La CGT a redemandé que la direction communique tous les mois aux membres du CCE les résultats nationaux et locaux de l'intéressement.

**La CGT revendique toujours un 14ème mois à la place de l'intéressement qui  
Est très compliqué dans l'entreprise en pleine restructuration.**

### PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI (PSE)

La direction n'a rien accepté de plus sur les mesures pour les salariés dont elle a décidé de supprimer leur emploi. La CGT a soutenu les revendications des salariés de Magny le Désert et de Rostrenen qui demandent 10 000 € d'indemnités de licenciement en plus des autres mesures. Pour la CGT, toutes les mesures doivent bénéficier à tous les licenciés et il ne doit pas y avoir de « prime de bonne fin » (anti grève) comme pourrait le proposer ou laisser supposer la direction. **Nous avons redemandé en plus des 10000 €, 1 mois de salaire par année d'ancienneté, prime de transfert de 5000 € net, préretraite financée à 100 % du dernier salaire par Intermarché pour les + de 55 ans, congé de reclassement de 15 mois pour tous et 2 ans pour les + de 50 ans, 10 000 € pour une création d'entreprise, prise en charge des cotisations retraite complémentaire durant le congé de reclassement ....**



A l'unanimité, **les membres du CCE ont voté une action en référé**. Le délai légal de 4 mois pour rendre l'avis doit débuter après le 12 mai 2015 soit à la fin de la 1<sup>ère</sup> réunion du PSE et non au 16 avril. La direction ne peut pas négocier un PSE avec des centaines de licenciements au galop, c'est la 2<sup>ème</sup> fois qu'elle entrave ainsi le travail des représentants du personnel. L'intérêt pour les salariés est que les élus aient plus de temps pour négocier les mesures. De plus, elle doit laisser le temps aux élus du CCE et son expert de faire leur travail sur l'économique et aux CHSCT locaux de mettre une expertise ... Elle aurait pu présenter le PSE en janvier si elle était si pressée ... L'an dernier, les incertitudes sur Saint Quentin Fallavier ont retardé le précédent PSE de six mois, alors un mois de plus...

**Avec la CGT, Salariés de la LOGISTIQUE refusons qu'INTERMARCHÉ soit le plus grand fossoyeur d'emplois. TOUS ENSEMBLE, REAGISSONS ! AGISSONS !**